

Plate-forme politique de lutte

Concentration du Secteur privé

La situation des grandes entreprises du secteur privé est caractérisée par l'achèvement de la concentration financière et l'accélération des concentrations techniques. L'internationalisation de la concentration est largement entamée. Seules certaines grandes entreprises survivent de façon autonome, grâce à des mesures protectionnistes.

Quant aux petites et moyennes entreprises, elles tendent de plus en plus à devenir des appendices des grandes firmes, devenant de simples sous-traitants et ne détenant ainsi que l'apparence de l'autonomie financière. La survie des autres est liée par des mécanismes d'aide de l'Etat.

Secteur public

Dans le secteur public, l'Etat patron maintient sa domination grâce au renforcement de la bureaucratie et s'appuyant sur la hiérarchie. Il développe largement l'idéologie du service public tentant de faire croire aux travailleurs qu'ils sont au service de l'intérêt général. Il tente aussi de diviser les travailleurs en multipliant les catégories, et en faisant de plus en plus appel à des modalités nouvelles de recrutement par l'accroissement du nombre des auxiliaires et par la location de personnel à des sociétés privées.

La situation du secteur public est marquée par la cession au secteur privé des services d'équipement pouvant être rentabilisés (autoroute, téléphone...). La concentration financière en quelques groupes géants aboutit ainsi à une nouvelle répartition des tâches entre eux et l'Etat.

Les conséquences sur les conditions de travail

1) Les conséquences de la concentration du secteur privé sont différentes selon les branches.

- Dans les branches où les techniques le permettent, la concentration conduit pour certains services à la diminution brusque de charges de travail, condition préalable à la mutation ou au licenciement, et pour d'autres services à l'accroissement des cadences et des charges de travail. Les nécessités de

l'organisation capitaliste de la production entraînent pour le personnel, la mise en place de mutations tournantes entre les différentes unités de production, et sur tout le territoire. Ce système permet, à terme, des licenciements déguisés.

Le recrutement d'intérimaires se généralise et permet de pallier les à-coups du système.

- Dans les branches où les solutions techniques ne permettent pas d'accroître la production, c'est la discipline accrue, l'augmentation des cadences et la détérioration des conditions de sécurité et de santé.

- Dans les petites entreprises, c'est constamment le renforcement de la pression autoritaire sur les travailleurs qui divise.

2) Dans ce contexte : la stratégie du patronat et de l'Etat conduit à combiner le renforcement de la répression et les tentatives d'intégration des travailleurs. La paix sociale qu'espère gagner le patronat et l'Etat, vise en fait à mettre en place des mesures répressives quand le rapport de forces le lui permet.

Les objectifs

- Dans le secteur privé, le premier objectif concerne l'application de l'axe stratégique du contrôle sur les conditions de travail.

- L'unification des statuts des travailleurs est un objectif politique qui permet à une mobilisation de masse de dépasser les divisions en catégories imposées par le patronat.

- Les luttes internes dans les entreprises doivent être combinées avec les luttes retenues sur d'autres fronts, le front du cadre de vie et du logement notamment. C'est la condition qui permet une mobilisation permanente des travailleurs sur tous les terrains où se manifeste l'exploitation capitaliste, en reconnaissant que le terrain principal de la lutte des classes est celui des luttes ouvrières dans les entreprises.

- La concentration internationale permet de concrétiser l'affirmation de la solidarité internationale des travailleurs. A l'exemple de la branche automobile, il faut envisager des objectifs communs de lutte, affrontant le même

adversaire au niveau international.

- C'est pourquoi le P.S.U. prendra l'initiative de rencontres internationales permettant de déboucher sur l'information réciproque et l'objectif commun de lutte.

Dans les entreprises

Ces objectifs politiques définis par la Conférence Nationale des groupes d'entreprise, concernent l'action.

Dans le secteur public, les objectifs de lutte que propose le parti et ses groupes et sections d'entreprises concernent :

- La lutte contre la division des travailleurs

qui se manifeste par la diversification croissante des catégories et des statuts doit poser l'exigence de l'unification des statuts et des conditions de travail, étape indispensable à une mobilisation collective.

- La lutte contre la hiérarchie et la bureaucratie qui pèsent sur les travailleurs doit déboucher sur la remise en cause de la division sociale du travail entretenue par l'Etat.

- Le fait que les salariés de l'Etat-patron ne feront pas plier à eux seuls celui-ci conduit à reconnaître l'importance de l'unification des luttes du secteur privé et du secteur public.